



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

---

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE - VILLE DE BRIGNAIS - FONDATION AJD-MAURICE GOUNON**  
Prévention spécialisée - Année 2025

**N°2025\_035**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 avril 2025**

Date de transmission en Préfecture : **22 avril 2025**

Date de mise en ligne : **22 avril 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **8 avril 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Nicolas KELEN**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) - Sébastien FRANÇOIS (à Nicolas KELEN) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Catherine PEREZ) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

---

La prévention spécialisée est l'un des axes de la politique de protection de l'enfance, mise en œuvre par le Département du Rhône.

Selon le code de l'action sociale et des familles, elle vise à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, et à intervenir auprès de jeunes et familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

La Ville de Brignais a inscrit dans les enjeux du contrat de ville 2024-2030, la valorisation de la réussite éducative et l'accompagnement dans la prévention des décrochages. Ainsi, elle a réaffirmé le besoin d'actions de prévention spécialisée sur son territoire, et notamment sur le quartier prioritaire Pérouses-Compassion.

En tant que signataire du contrat de ville de la Ville de Brignais 2024-2030, le Département du Rhône a confirmé sa volonté de maintenir « les accompagnements réalisés auprès des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (en particulier dans le cadre des contrats jeunes majeurs et dans le cadre de la prévention spécialisée) ».

Toutefois, par délibération de la commission permanente en date du 17 décembre 2024, il a fixé à 25 % du budget annuel de la prévention spécialisée sur un territoire, la participation financière de chaque commune bénéficiaire. En l'absence de cette participation, la prévention spécialisée n'est pas maintenue.

Après plusieurs échanges entre le Département du Rhône, la Ville et la Fondation AJD-Maurice Gounon et compte-tenu de la nécessité de la présence de la prévention spécialisée sur le territoire brignairot, la poursuite de ce dispositif doit faire l'objet d'une nouvelle convention tripartite entre les acteurs cités.

D'une part, la Fondation AJD-Maurice Gounon, œuvrant pour la prévention spécialisée s'engage à poursuivre un accompagnement éducatif et/ou social conforme au cahier des charges relatif à la mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le Département du Rhône.

D'autre part, le Département du Rhône et la Ville de Brignais assurent conjointement un financement de ce dispositif sur le territoire communal, selon une répartition 75%-25%.

Le projet de convention définit les modalités partenariales pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le territoire de notre commune. Il est précisé que ces nouvelles modalités vont impacter la convention et le financement via la subvention qui en découle, qui intervient annuellement entre la Fondation AJD-Maurice Gounon et la Ville de Brignais pour les chantiers éducatifs.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 10 avril 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le projet de convention de partenariat entre le Département du Rhône, la Ville de Brignais et la Fondation AJD-Maurice Gounon pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée, tel que présenté en séance et joint en annexe



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

---

- DIRE que la participation financière de la Ville s'élèvera à 30 750 € du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025, soit 25 % du budget alloué comprenant les 11 000 € de subvention tels que validés par le Conseil municipal en décembre 2024
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**

Nicolas KELEN

Pour copie conforme

**Le Maire**

Serge BÉRARD